



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf Mars et à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pujols sur Ciron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Monsieur CLAVIER Dominique,  
Mesdames Florence GERVASONI, Séverine KIRCHER, Cécile LAROUSSE, Delphine POIROT,  
Messieurs Didier MOTHEs, Johan PEIREIRA, Jean THUAULT, David THUILLIEZ

Absent et Absente excusés : Monsieur Stéphane SOULARD, et Madame Sophie THIBAUT-MARROCCQ

Absents et Absentes : Messieurs Aurélien DARMANACQ, Landry RICHEZ Madame Marie-France MELIN, Emmanuelle VIROULET-L'HOTE

Madame Florence GERVASONI a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 le quorum étant atteint.

## Ordre du jour :

1	Approbation du dernier Procès-Verbal – 06/02/2024
2	Délibération autorisant le maire à mandater un avocat pour l'affaire – commune de Pujols sur ciron / Monsieur Gamaury
3	Demande de subventions pour la création d'un Aménagement de cheminement doux et de sécurisation sur la route RD 114 :
4	Délibération autorisant l'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses
5	Approbation Compte Financier Unique
6	Affectation du résultat 2023
7	Délibération des Taux des taxes directes locales 2024

## DECISION DU MAIRE :

✓ Récapitulatif DP/ PC/ DIA/ Cub

Nature de la demande	Réponse et Date de Décisions	Nom et adresse	Nature des travaux
Certificat d'Urbanisme Opérationnel CUB24P0001	Refus le 20/02/2024	Mme Hamimid Le Blanc	Construction Maison

Déclaration Préalable DP 24P0005	Accord 22/02/2024	Mme Pradelle Clarisse 1 impasse d'Artémis	Clôture
Certificat d'urbanisme Opérationnel 24P0002	Accord le 20/02/2024	M Lapébie 278 route du Pingua	Division en vue de construire
Déclaration Préalable DP23P0023	Accord le 16/02/2024	Mme Herblot 1008 route de l'Arec	Piscine / PoolHouse
Déclaration Préalable DP24P0007	Accord le 05/03/2024	Mme Matard 206 route de Tursan	Changement de Menuiserie fenêtre en porte fenêtre
Déclaration Préalable DP 24P0006	Accord le 08/03/2024	Mme Kircher 406 route du Tursan	Panneaux photovoltaïques

### Liste des Arrêtés 2024

<u>N°</u> <u>Arrêté</u>	<u>Libellé</u>	<u>Date</u>
01-2024	Arrêté de la circulation Derichebourg travaux éclairage public	10-01-2024
02-2024	Arrêté de la circulation entreprise Sogetrel raccordement fibre	10-01-2024
03-2024	03-2024 ARRETE CIRC. abetelec	23-01-2024
04-2024	ARRETE VELO CLUB barsacais mars 2024	30-01-2024
05-2024	Arrêté de police de la circulation société SOGETREL	30-01-2024
06-2024	Arrêté Trail Sauternes bommes vallée du ciron	02-02-2024
07-2024	Arrêté refus transfert du pouvoir de police de la publicité	07-02-2024

#### 1-OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 FEVRIER 2024

Monsieur le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 Février 2024.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**VOTE : UNANIMITE**

#### 2 OBJET : AUTORISATION AU MAIRE A MANDATER UN AVOCAT POUR L'AFFAIRE – COMMUNE DE PUJOLS SUR CIRON / MONSIEUR GAMAURY

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Cette délibération rapporte la délibération passée le 19/12/2023.

Considérant qu'il y a lieu de défendre ou représenter au mieux les intérêts de la commune,

Considérant que Monsieur Gamaury occupe un logement appartement au domaine privé de la commune avec bail révocable avec clause résolutoire,

Considérant que Monsieur FAUCHE, Huissier de Justice a signifié le commandement à payer à Monsieur GAMAURY

Considérant que faute de satisfaire au commandement, Monsieur Gamaury est exposé à une procédure judiciaire de résiliation de son bail et d'expulsion,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL donne l'autorisation au maire de :

- mandater un avocat et de choisir Maître Virginie DUPONT-DE FREYNE, avocat au Barreau de Bordeaux, pour agir et représenter pour le compte de la commune devant la Tribunal judiciaire de Bordeaux – Pôle protection et proximité.
- régler les honoraires de cet avocat pour cette affaire.

VOTE : UNANIMITE

**3- OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN AMENAGEMENT DE CHEMINEMENT DOUX ET DE SECURISATION SUR LA ROUTE RD 114 :**

- Département (au titre des amendes de police)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les projets d'aménagement routier ont été estimés à 112 860€ par le cabinet d'étude.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du département (**au titre des amendes de police**) concernant la sécurisation de l'entrée d'agglomération et la création d'un cheminement piéton sur la RD 114 - ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière et piétonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser cette opération pour une enveloppe H.T. 94 050 € soit 112 860 € T.T.C.

d'adopter le plan de financement suivant :

- subvention du Département concernant l'Aménagement de sécurité	6 743€
-subvention du Département concernant l'aménagement cyclable	42 296€
-DETR	28 215€
-Autofinancement (sur le H.T.)	16 796€

- de mandater le Maire pour obtenir les subventions déclinées ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE

**4- OBJET: AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES**

Le budget 2024 n'étant pas voté une délibération est nécessaire pour régler les factures d'investissement engagées depuis le début de l'année 2024

**DELIBERATION**

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2023 n'a pas encore été adopté,

Le conseil municipal donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessus :

**Chapitre 21 - opération 44**

EURL Nadeau Menuiserie  
- Remplacement porte-fenêtre location presbytère  
2135 Installations Générales 1 195.74€

**Chapitre 21- opération 122 Résidence presbytère**

-Castets Grubo  
-Remplacement cumulus-location presbytère  
2135 installation générale 870.00€

**Chapitre 21 – opération 76 Eclairage Public**

- SDEEG  
-remplacement éclairage public intersection Muscadelle /Arec  
21538 Atres réseaux 2 263.51€

**Chapitre 21– opération 123**

-Ets Dreux Garden  
-Harnais trompe éléphant et kit outils  
21757Matériel et outillage techniques 798.00€

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2024.

VOTE : UNANIMITE

**5- OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Le maire transfère la présidence à Monsieur Didier Mothes 1<sup>er</sup> Adjoint pour cette délibération et sort de la salle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu la délibération en date du portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 05 Mars 2024

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Pujols sur Ciron ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, (8 exprimés, 8 pour 0 contre et 0 abstention),

, APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Pujols sur Ciron pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents. Le secrétaire de séance, Le Maire

VOTE : UNANIMITE

**6-OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Après avoir entendu et approuvé le CFU 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
Constatant que le Compte financier Unique fait apparaître :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	235 438.45	excédents
Résultat reporté de l'exercice antérieur	545 524.86	excédents
Résultat de clôture à affecter	780 963.31	excédents

Excédent réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 138 102.03	Déficit
Résultat reporté de l'exercice antérieur	70 490.03	Excédents

Résultat comptable cumulé -67612.00

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 179 031.18
Recettes d'investissement à percevoir	69 861.42

Besoin réel de financement - 109 169.76

Décide d'affecter à l'unanimité des membres présents ou représentés, le résultat 2023 de la façon suivante,

- ← Affecter en besoin réel à la section de fonction - 176 781.18  
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (T 1068)
- ← en excédent reporté à la section de fonctionnement 604 181.55

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté	D001: solde exécution N-1	R001 : solde exécution N-1
0.00	604 181.55 €	67 612.00	R 1068 : excédent de fonctionnement
			176 781.76

VOTE : UNANIMITE

**7-OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes communales.

Pour l'année 2024, les taux sont votés ainsi :

	Taux 2024 votés
Taxe Foncière (Bâti)	40.5%
Taxe Foncière (Non Bâti)	41.89%
Taxe d'habitation maison secondaire (THRS)	12.90%

VOTE : UNANIMITE

**Questions Diverses :**

- Monsieur Mothes et Monsieur Thuault ont présenté au conseil le dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE ». Sous le contrôle de l'Etat et des services de gendarmerie cette organisation permet à la gendarmerie de recueillir des informations remontant du terrain, pour aider dans sa mission de sécurité public.  
La présentation a été faite lors d'une réunion organisée à la mairie de Preignac à laquelle assistaient M Mothes et M Thuault.  
Le conseil réfléchit à la pertinence d'engager cette action.  
Monsieur Mothes précise que la gendarmerie peut venir faire une présentation au Conseil s'il le souhaite.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a donné son autorisation pour accueillir des gens du voyage à l'espace Coillot jusqu'au 5 Avril. Monsieur le Maire rappelle que la CDC Convergence Garonne qui à la compétence concernant les gens du voyage ne remplit pas ses obligations dans le cadre du schéma départemental.  
En conséquence nous essayons de trouver des compromis avec cette population. A titre d'information Preignac, Barsac, Cérons, Landiras accordent également des autorisations.
- La journée nature nature sera organisée la samedi 6 Avril 2024
- Le Maire signale au Conseil que le voyage de 3 jours en Dordogne des classes de CP et CE1 qui avait fait l'objet d'une subvention exceptionnelle, s'est très bien passé. Élèves, enseignants et parents accompagnant sont revenus enchantés de ce séjour.
- Le Maire a relancé le service des Domaines pour faire une nouvelle évaluation de l'immeuble FAUCHE. A ce sujet une réunion sur le projet de réhabilitation de cet immeuble se tiendra en mairie le 10 Avril dans le cadre du programme de l'Etat « Village d'Avenir ». Le service des bâtiments de France sera présent à cette rencontre.

La séance est levée à 21h12.

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	